

REGLEMENT DES CHALLENGES : 2024

Rôle des capitaines

- 1.** En l'absence de juge-arbitre, c'est le CAPITAINE de l'équipe qui reçoit, qui le remplace et signe la feuille de match (disponible sur notre site www.aftsplus.fr) dans l'encadrement « juge-arbitre ». Il est responsable de la rencontre et du respect de l'application du règlement des Challenges.
- 2.** Il doit demander la liste des joueurs et vérifier leur identité ainsi que leur licence libellée 2024.
- 3.** Pour chaque rencontre, le capitaine de l'équipe qui reçoit, devra contacter celui de l'équipe adverse et lui proposer au moins 3 dates = En cas d'impossibilité ou de refus d'accord sur la troisième date, le club qui reçoit pourra demander le forfait de l'équipe adverse après accord de l'organisation des Challenges AFTS+
- 4.** Il est recommandé de prévoir d'avance les dates des rencontres. Les dates indiquées sur le calendrier sont des dates indiquant l'intervalle pour que toutes les rencontres puissent se jouer.
- 5.** Les clubs doivent pouvoir mettre à disposition au moins deux courts pour les rencontres de 4 parties et un pour des rencontres de 3 parties . Il est recommandé qu'ils soient couverts
- 6.** Dans le cas où un club demande à jouer sur terrain adverse, alors qu'il doit recevoir, il devra fournir les balles et la feuille de match.
- 7.** Dans le cas d'une interruption d'une rencontre, l'équipe qui s'est déplacée pourra demander le report du match sur le terrain de son choix.
- 8.** En cas de litige entre les équipes, la réclamation doit être consignée sur la Feuille d'observation et de décision FFT (disponible sur notre site www.aftsplus.fr) avec l'heure et la signature des deux capitaines. La feuille sera transmise à la Commission des litiges AFTS+ qui statuera en premier et dernier ressort.

9 Formats des rencontres et ordre des matchs

9a. Formats des rencontres

1 Les parties de simples

- des catégories 35 et 45 sont disputées selon le format 1 FFT : au meilleur des trois manches avec application du jeu décisif à 6/6 dans toutes les manches,

- celles des catégories 50 et plus sont disputées selon le format 2 FFT : jeu décisif à 6/6 dans les deux premières manches, en cas d'égalité à une manche partout remplacement de la 3^{ème} manche par un super-jeu décisif en 10 points

- celles de la catégorie 80 sont disputées au format 7 FFT : 2 manches à 5 jeux, jeu décisif à 4/4, 3^{ème} set éventuel remplacé par un super-jeu décisif en 10 points

2 Les parties de doubles

- de toutes les catégories se jouent selon le format 2 FFT : jeu décisif à 6/6 dans les deux premières manches et en cas d'égalité à une manche partout remplacement de la 3^{ème} manche par un super-jeu décisif en 10 points

9b. Ordre des matchs

3 simples et 1 double : simples 3, 2, 1 puis double. Le temps de repos entre la fin d'un simple et le début d'un double en cas de joueur participant aux 2 épreuves est de 30 minutes.

2 simples et 1 double : simples 2, 1 puis double . Le double peut débiter avant la fin des simples.

9c. En fonction d'impératifs locaux les deux capitaines peuvent modifier ces dispositions par accord mutuel. En cas de désaccord les règles ci-dessus s'appliquent.

Engagement des équipes, participation aux épreuves

10. Inscription : une équipe doit comporter trois joueurs au moins. La LISTE D'ENGAGEMENT peut inclure jusqu'à 8 joueurs, tous inscrits par ordre décroissant de classement. Seuls les classements des trois premiers au jour de l'inscription sont comptabilisés pour calculer le poids de l'équipe pour la composition des poules. Si un joueur est membre de 2 clubs il choisira dans lequel il jouera en équipe, pour toute la durée de la phase de qualification.

11. Un club pourra s'adjoindre de 1 à 3 joueurs licenciés dans d'autres clubs, avec l'accord de ceux-ci, dans la même ligue ou dans les ligues limitrophes . Ce club sera le club référent qui procédera à l'inscription en ligne.

12 Remplacement d'un joueur : tout joueur licencié au club ou dans un club de même ligue ou de ligue limitrophe peut participer aux rencontres comme remplaçant, à condition de respecter l'ordre des classements. Ordre des classements : le remplacement d'un joueur dans une équipe ne peut se faire qu'à classement égal ou inférieur à celui du joueur qu'il remplace au jour de la rencontre.

13 Les classements évoluant chaque mois, c'est le classement valable le jour de la rencontre qui doit être utilisé ; ceci peut donc changer l'ordre des joueurs de la rencontre. Les capitaines doivent vérifier le classement de leurs joueurs au jour de la rencontre.

14. Un club peut engager des équipes de catégorie d'âge différentes avec les mêmes joueurs.

15. Un joueur ne peut pas être inscrit ni en renfort dans plusieurs équipes de même catégorie.

16. Un club peut engager plusieurs équipes dans la même catégorie d'âge, à condition que le premier joueur de l'équipe 2 soit d'un classement inférieur ou égal au troisième joueur de l'équipe 1. Les joueurs de l'équipe 1 ne peuvent pas jouer dans l'équipe 2. Les joueurs de l'équipe 2 peuvent jouer dans l'équipe 1.

17. Un joueur qui a abandonné en simple ne peut pas jouer en double.

18. Tous les matchs de chaque rencontre doivent être joués.

Feuille de match, résultats et classement des équipes

19. A la fin de la rencontre, la feuille de match doit être signée par les deux capitaines et un exemplaire (photo etc..) conservé par chacun d'eux. L'équipe visitée est chargée de saisir *le plus rapidement possible* le résultat sur le site de l'AFTS+ www.aftsplus.fr, Challenges, puis Gestion, option « saisie des résultats ».

Le score noté est toujours le score victorieux, c'est la mention Victoire ou Défaite dans les cases prévues qui indiquera le vainqueur de la partie. En revanche, en cas d'abandon, le score est noté en commençant par l'équipe qui reçoit, c'est aussi la case V ou D qui indiquera le vainqueur de la partie.

20. Si une équipe déclare forfait, l'équipe qui le demande doit l'enregistrer dans l'application « saisie des résultats » sur le site www.aftsplus.fr.

C'est l'organisation des Challenges AFTS+ qui a la responsabilité de la saisie des résultats comptant pour le palmarès des joueurs, dans l'application de la FFT.

21. Décompte des points d'une rencontre :

a. chaque simple compte pour 1 point.

b. dans le cas de 3 simples et 1 double, le double compte pour deux points.

c. dans les autres cas, le double compte pour 1 point.

22. Classement de l'équipe dans la poule :

a. 2 points pour le vainqueur

b. 1 point pour le perdant

c. en cas d'égalité, c'est la différence entre le nombre de matches, sets et jeux qui les départagera.

d. moins 1 point pour l'équipe qui fait forfait, 2 points pour l'équipe adverse. La rencontre est comptée gagnée par 3/0 (ou 5/0 selon catégorie) et les parties par 6/0 6/0 dans le classement.

e. en cas de partie perdue par WO, le point est attribué à l'adversaire et le score compté pour 6/0 6/0 dans le classement

f. en cas d'abandon en cours de partie, celle-ci est réputée perdue par celui qui abandonne et le vainqueur se verra attribuer tous les jeux restant à disputer au moment de l'abandon.

A la fin de la saison tennistique

23. Poules: la remise des trophées pour l'équipe vainqueur et l'équipe finaliste de chaque poule se déroule à Paris ou en région. Dans le cas où l'équipe ne peut se déplacer, les trophées sont envoyés par La Poste.

24. Finales Nationales (Coupe André Contet) : les équipes qualifiées à l'issue des finales régionales disputent une phase finale à Arcachon (en septembre 2024)

DEROULEMENT DES RENCONTRES

DAMES

Catégorie : CAMUS 35

La rencontre comprend 3 SIMPLES et 1 DOUBLE :

Les joueuses de SIMPLE peuvent jouer en DOUBLE.

Catégorie : CAMUS 45, 50

La rencontre comprend 3 SIMPLES et 1 DOUBLE :

La joueuse du simple n°1 ne peut pas jouer le double

La joueuse n°2 et la n°3 peuvent jouer le DOUBLE.

Catégorie : CAMUS 55, 60, 65 et 70

La rencontre comprend 2 SIMPLES et 1 DOUBLE :

La joueuse de SIMPLE 1 ne peut pas jouer le DOUBLE.

MESSIEURS.

Catégorie: CAREN 35

La rencontre comprend 3 SIMPLES et 1 DOUBLE :

Les joueurs de SIMPLE peuvent jouer le DOUBLE.

Catégorie: CAREN 45

La rencontre comprend 3 SIMPLES et 1 DOUBLE. Le joueur du simple n°1 ne peut pas jouer le double Le joueur n°2 et le n°3 peuvent jouer le DOUBLE.

Catégorie : CAREN 55 : La rencontre comprend 3 SIMPLES et 1 DOUBLE. Le joueur du simple n°1 ne peut pas jouer le double. Le joueur n°2 et le n°3 peuvent jouer le DOUBLE.

Catégorie : CAREN 60 et 65

La rencontre comprend 3 SIMPLES et 1 DOUBLE :

Le joueur du simple n°1 ne peut pas jouer le double

Le joueur n°2 et le n°3 peuvent jouer le DOUBLE.

Catégorie : CAREN 70, 75 et 80

La rencontre comprend 2 SIMPLES et 1 DOUBLE :

Le joueur de SIMPLE 1 ne peut pas jouer le DOUBLE.

DOUBLES BEUST-CONTET,

Catégories : 50 et 65 (1 DOUBLE DAMES - 1 DOUBLE MESSIEURS - 1 DOUBLE MIXTE)

Dans la même rencontre les joueurs qui ont joué le double messieurs et les joueuses qui ont joué le double dames peuvent jouer en MIXTE mais l'un des deux doit être le moins bien classé du double qu'ils ont joué. Ceci ne s'applique pas dans le cas où l'un des joueurs de l'équipe de double mixte n'a pas joué en double messieurs ou dames.

REGLES SPECIFIQUES AUX FINALES NATIONALES

Les modifications suivantes sont appliquées

- Les catégories d'âge peuvent être regroupées en fonction du nombre d'équipes qualifiées par catégorie
- Le format de jeu sera précisé dans le guide adressé aux capitaines avant la compétition
- Les équipes vainqueurs des finales de la compétition de la saison 2023 sont qualifiées pour les phases finales de la saison 2024
- Les joueuses/eurs mentionnés sur la liste d'engagement de l'équipe de début de saison en octobre 2023, sont qualifiés d'office pour jouer les finales nationales avec les équipes qualifiées.
- Les joueuses/eurs N°1 et N°2 devront avoir participé à au moins une rencontre dans la phase des poules de qualification et s'engager à participer jusqu'à la fin des rencontres programmée pour leur équipe (tableau principal ou consolante).
- Remplacement : En cas d'empêchement des joueuses/eurs qualifiés, une équipe peut remplacer à l'inscription 1 joueuse/eur ou 2 joueuses/eurs maximum, par des joueuses/eurs du club ou d'un autre club (toute ligue), à condition que le ou les joueuses/eurs remplaçants n'aient pas un classement supérieur à la joueuse/eur remplacé. Un remplacement exceptionnel de dernière minute dû à un cas de force majeure sera possible sous réserve que le classement du remplaçant ne soit pas supérieur au moment de la rencontre à celui du joueur/euse qu'il remplace, il sera soumis à l'accord du Juge Arbitre.
- Renfort : Une équipe peut aussi s'adjoindre à l'inscription le renfort de 1 joueuse/eur ou 2 joueuses/eurs du club ou d'un autre club (toute ligue), à condition que le ou les joueuses/eurs en renfort n'aient pas un classement supérieur à celui de la/du joueuse/eur N° 3 déclaré/e sur la liste d'engagement de début de saison. Un renfort exceptionnel de dernière minute dû à un cas de force majeure sera possible sous réserve que son classement ne soit pas supérieur au moment de la rencontre à celui du joueur/euse N°3, il sera soumis à l'accord du Juge Arbitre.
- Le classement du joueur remplacé et du joueur inscrit en renfort s'apprécie par rapport à son meilleur classement mensuel au cours de la saison sportive précédent le 1^{er} septembre 2024.
- Le poids des équipes sera calculé avec, en Caren Camus les 3 meilleurs classements, en Beust-Contet les 2 meilleurs messieurs et 2 meilleures dames.
- Les phases finales se déroulent sur des périodes déterminées pour lesquelles la présence de l'équipe est requise sur toute leur durée.
- La date limite impérative des inscriptions aux finales sera le 7 Juillet 2024, qui consolidera la liste des joueuses/eurs qualifiés.
- Toutes les compositions d'équipes seront vérifiées par le Juge-arbitre.